

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE SYNODALE DU 6 MAI 2023

Éléments apportés dans les groupes (synthèse)

QUESTION 1 :

Le Conseil synodal propose de viser une EREN à sept paroisses. Comment évaluez-vous cette proposition ? comment y arriver ? Quels en sont les risques et les chances ?

La discussion a soulevé les éléments suivants :

- Certaines paroisses ne se sentent pas concernées par la fusion. Est-ce que les paroisses concernées par le rapport sont demandeuses ?
- Les questions de limites géographiques et de transport. Il est important que les paroissiens concernés puissent se déplacer en transports publics.
- Une fusion n'est pas équivalente à faire des économies.
- L'importance des liens communautaires ont été mis en avant par la plupart des groupes.

L'idée d'avoir des paroisses équivalentes est reçue, l'évaluation des critères n'est pas évidente. Si l'on part d'un critère du nombre de paroissiens, 4 ou 5 paroisses permettrait cet équilibre. D'un autre côté, pourquoi ne pas faire une seule paroisse avec 20 lieux de vies ?

Les chances relevées par les groupes : enrichissement des liens, c'est un impératif démocratique, l'innovation, les nouvelles rencontres et partages, la masse critique pour organiser des activités, l'intelligence collective, l'entraide.

Les risques relevés par les groupes : La péjoration des liens communautaires existants, l'affaiblissement de certaines paroisses, l'oubli et l'abandon de certains lieux et villages, la difficulté des transports, mettre tout le monde dans un même moule.

QUESTION 2 :

Le Conseil synodal propose qu'un certain nombre de postes identique pour chaque paroisse (peut-être 1.7) soit dévolu au travail "strictement" paroissial (en sortant les missions interparoissiales). Comment évaluez-vous cette proposition ? Quelles tâches doivent impérativement rester paroissiales ? Quels sont les risques et les chances ?

Le principe d'un nombre identique de postes par paroisse pour les tâches strictement paroissiales est globalement accepté, mais le nombre de 1.7 EPT est insuffisant et remis en cause. Un groupe pose la question d'une répartition en fonction des besoins réels, paroisse

par paroisse (grandeur, difficultés de recrutement laïcs...). Faut-il que les paroisses négocient entre elles le besoin de postes ?

Les tâches devant rester impérativement paroissiales sont identiques à celles proposées dans les missions de base de la paroisse du rapport No 4 de décembre 2022 (Structure du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025, p.32).

La question d'un service de cultes interparoissial est massivement abordée, bien que hors sujet. Vu que cette question est un autre point de la journée synodale, il n'y a pas de reprise des remarques dans cette synthèse.

Concernant les risques et les chances, de nombreuses questions/réflexions sont apparues, telles que :

- Si un ministre a un poste sur 2 niveaux, qui le nommera ?
- La perte du relationnel et du lien pasteur – paroissien est une crainte, tout comme le risque de perte relationnelle au sein des paroisses.
- Quel sera le rôle, la place des bénévoles au niveau interparoissial ?
- L'externalisation de tâches paroissiales au niveau interparoissial ne va-t-elle pas appauvrir les paroisses ?
- Le risque d'éparpillement et d'épuisement entre les tâches paroissiales – interparoissiales pour un même ministre est un souci.

QUESTION 3 :

Le Conseil synodal propose de multiplier les projets en commun entre deux ou plusieurs paroisses. Comment cela pourrait-il se passer ? Quels projets imagineriez-vous pouvoir faire avec une paroisse voisine ? Quels sont les risques et les chances ?

Remarques :

1. Le « savoir-faire » des ministres, avec les conseils de paroisses est une des articulations principales et nécessaires pour faire aboutir des mutualisations. Un mot qui résume les liens à tisser : **affinité**.
2. Des mutualisations sont déjà en place. La liste est longue (KT, Camp,...). D'autres mutualisations vont naître. Des paroisses, devant des impasses, de l'essoufflement, d'un vieillissement d'un modèle vont devoir trouver des solutions. **Le besoin** va créer de nouveaux projets.
3. Une ligne pour les mutualisations :
Picorer ailleurs : ne pas vouloir toujours réinventer
Offrir : création d'un catalogue d'idées
4. Encourager les partages de **compétences** et **d'expériences**.

À éviter :

1. Maintenir des synergies qui ne fonctionnent pas
2. Des « groupes » trop grands
3. Des synergies créées artificiellement

Observations :

1. Oser lâcher pour créer
2. Soigner ce qui fonctionne
3. Le côté « financier » est-il si important ?
4. Quelle nourriture donnons-nous à l'extérieur ?
5. Tendre à toucher à l'extérieur par des projets qui rendent visible l'Eglise

QUESTION 4 :

Le Conseil synodal propose un service des cultes non lié aux frontières paroissiales (donc interparoissial). Comment l'imaginez-vous ? Quels en sont les risques et les chances ?

La proposition du Conseil synodal est remise en question, surtout en ce qui concerne un modèle institutionnalisé (interparoissial).

Les participant-es adhèrent néanmoins à l'idée générale de l'échange de chaires. Permettre de l'ouverture théologique et des rencontres est porteuse.

Néanmoins, plusieurs estiment que c'est aux paroisses de s'organiser entre elles, avec néanmoins une impulsion à ce que toutes le fassent.
Les participant-es craignent une perte de proximité.

Si les échanges de chaires ou un service des cultes doivent aussi servir à l'évaluation des « compétences » homilétiques des prédicateurs-trices, ces évaluations devront se faire dans la bienfaisance.

Il s'agit là d'une aventure dans les deux sens, qui n'est pas seulement de la responsabilité d'un groupe de ministres mais aussi des communautés locales qui les accueillent. Argument pour privilégier un système qui n'est pas établi à l'échelon interparoissial.

L'opinion générale se dessine dans le sens de laisser les postes dévolus au service des cultes dans les paroisses, puis organiser un système d'échange de chaires, sous l'impulsion des autorités d'Eglise (pourquoi pas décidé par le Synode).

QUESTION 5 :

Le Conseil synodal propose un échelon interparoissial au service de toutes les paroisses (KT, Actes ecclésiastiques, service des cultes, R&D). Comment voyez-vous l'articulation entre ce niveau et le niveau paroissial ? Quels en sont les risques et les chances ?

Les activités qui se passeront ou s'organiseront de manière interparoissiale doivent être choisies de manière adéquate, de sorte à ne mutualiser que ce qui en a besoin et de ne pas faire périr des activités pérennes en paroisse. Il faut également différencier les activités qui nécessiteront une mise en place simultanée pour toutes les paroisses de celles qui pourront être mutualisées de manière échelonnée (i.e mises en commun par quelques paroisses d'abord, qui seront éventuellement rejointes par d'autres au rythme qu'elles choisiront).

Un soin tout particulier doit être apporté à déterminer et à régler la gouvernance de ce niveau. Il est important de savoir à l'avance qui/quel organe est responsable de la coordination de l'activité afin de garder une communication efficace. Il est important de penser ces postes et/ou ces organes de manière efficiente afin de ne pas surcharger les ministres de tâches administratives.

Si les éléments ci-dessus sont respectés, les groupes pensent que l'échelon interparoissial permettra d'atteindre la masse critique nécessaire au bon fonctionnement de certaines activités (comme les camps de KT ou certaines formations) ainsi que de gagner du temps (en supprimant des doublons dans les réflexions ou les temps d'attente). Les groupes y voient également l'opportunité de partager plus équitablement les forces et les compétences, ainsi que de mieux les valoriser.

Il faudra cependant être particulièrement attentifs à ce que ces activités puissent garder un lien étroit avec le terrain paroissial.